

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC **RAPPORT ANNUEL 2007 | 2008**



RAPPORT DU PRÉSIDENT	2
MISSION DE L'ORGANISME	4
VIE ASSOCIATIVE	5
DOSSIERS ET INTERVENTIONS	10
REPRÉSENTATIONS	18
PRIX DU CIQ	20
MÉRITE DU CIQ	20
REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2007-2008	22
COMITÉS, FORUMS ET GROUPES DE TRAVAIL	23
COMITÉ ADMINISTRATIF	26
PERSONNEL DU CIQ	26
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES	27

**Monsieur Michel Bissonnet**  
Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

**Jacques P. Dupuis, avocat**

---

**Maître Jacques P. Dupuis, avocat**  
Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, conformément à l'article 22 du *Code des professions* [L.R.Q., c. C-26].

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

**Richard Gagnon, F. Adm.A.**

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le Conseil est à la confluence d'une multitude d'enjeux sociaux d'importance, notamment, l'immigration, la mobilité professionnelle, la formation et la compétence ainsi que la protection du public. Autant de sujets qui mobilisent tous les acteurs dans une volonté commune de faire progresser le Québec d'aujourd'hui.

Afin de faire un bilan des activités de l'année 2007-2008, je crois utile de citer un extrait particulièrement évocateur de la vision qui anime les ordres professionnels dans le cadre de notre plan stratégique. Intitulée *Vision 2015*, cette vision est au cœur de nos actions :

« Le système professionnel de l'an 2015 est plus affirmé, plus cohésif, mieux intégré et plus efficace. Il constitue un acteur important dans la solution des problèmes de main-d'œuvre affectant notamment l'accessibilité à des services professionnels de qualité. »

Je ne crois pas me tromper en disant que la dernière année a été riche en événements significatifs. Il y a d'abord eu, en juin 2007, la tenue d'une *Journée sur les effectifs professionnels*. Un état de situation préoccupant sur l'évolution des effectifs des ordres au cours des prochaines années a été présenté.

Incidemment, c'est autour de l'année 2015 que devrait s'amorcer au Québec le déclin de la population active. Ceci ne sera pas sans effets sur le recrutement de nouveaux professionnels et, par extension, sur les services professionnels offerts à la société québécoise. Déjà, une vingtaine de professions sont en pénurie, notamment dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il faut au plus vite, préparer demain.

### *Mobilité professionnelle*

C'est ce à quoi nous a conviés le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest lors de la rencontre du 8 février dernier en compagnie de 6 membres de son cabinet. Celle-ci a permis la signature d'une *Déclaration conjointe CIQ-Gouvernement du Québec* sur la mobilité des professionnels, qui vise précisément à relever le défi de la main-d'œuvre professionnelle dans le contexte du déclin démographique.

Depuis ce rendez-vous, des rencontres en accéléré se déroulent avec nos partenaires. Plus que jamais, le gouvernement considère les ordres professionnels et le Conseil comme des acteurs importants dans la solution des problèmes de main-d'œuvre. Les objectifs visés pour la prochaine année seront d'accélérer la reconnaissance des compétences, la signature de deux projets d'entente sur la reconnaissance mutuelle des compétences, l'un avec la France et l'autre avec l'Ontario.



SOPHIE D'ARON

Richard Gagnon, F. Adm.A.

## *Valeur ajoutée*

Notre bilan de l'année se mesure également à l'aune d'autres événements qui ont placé les ordres et le Conseil à l'avant-scène. Je pense à nos représentations dans les dossiers de l'immigration, de la commission Bouchard-Taylor, de la formation des professionnels, de la planification financière, du courtage immobilier et du lobbyisme.

Chaque intervention de ce type est l'occasion de démontrer la valeur ajoutée du système professionnel au progrès de la société. J'ai confiance qu'à force d'insister, notre message sera de plus en plus compris et partagé.

## *Modernisation du système professionnel*

Dans la foulée, la mise à jour du système professionnel a franchi deux étapes importantes en 2007-2008 avec la présentation à l'Assemblée nationale du Projet de loi n° 75 modifiant le *Code des professions* et du Projet de loi n° 50 sur la santé mentale et les relations humaines. Le Conseil a joué un rôle déterminant dans le cheminement et les discussions entourant ces deux projets de loi. Après plusieurs années de travail concerté des ordres, du CIQ et de l'Office des professions, le Projet de loi n° 75 a été adopté ce printemps. Le Conseil poursuit ses représentations en vue de l'adoption rapide du Projet de loi n° 50.

## *Immigration et professions réglementées*

Les ordres ont complété au cours de l'exercice 2007-2008 l'évaluation de leurs pratiques à partir d'un questionnaire et d'une recension des bonnes pratiques préparés par le Conseil. Parallèlement, les ordres ont poursuivi leurs travaux découlant de l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 14 qui autorise les ordres à délivrer de nouvelles formes de permis, notamment des permis temporaires restrictifs.

Le dossier de l'immigration est important car il touche à des aspects concrets du rôle des ordres professionnels. Et surtout, il présente un enjeu de crédibilité pour l'ensemble du système professionnel. C'est un rendez-vous que les ordres ne veulent pas manquer.

## *Commission Bouchard-Taylor*

En décembre 2007, le Conseil a présenté un mémoire à cette commission portant sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Dans leur rapport final, les commissaires Bouchard et Taylor ont souligné la qualité du dossier présenté par le Conseil, qui fait contrepois à plusieurs idées préconçues véhiculées sur les ordres. Mais les recommandations qu'ils formulent devront être d'abord examinées par le gouvernement, à qui elles sont destinées. Nous verrons ensuite quel suivi devra être apporté au rapport.

**Richard Gagnon, F. Adm.A**  
Président

## MISSION DE L'ORGANISME

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des ordres professionnels québécois auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Le Conseil est voué à la promotion et à la défense du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public.

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- procure des occasions d'échange et de concertation entre les membres ;
- intervient comme lieu de mobilisation et voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun ;
- agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés ;
- agit comme référence auprès des publics concernés.

Comme organisme conseil auprès de l'autorité publique, le Conseil est consulté notamment sur :

- les orientations générales et particulières du système professionnel ;
- les projets de loi ou de règlement touchant le système ;
- la nomination de certains dirigeants et membres de l'Office des professions ;
- la nomination des administrateurs non membres d'un Ordre ;
- la contribution au financement de l'Office des professions ;
- les prévisions budgétaires de l'Office des professions ;
- la constitution d'un nouvel Ordre ou l'intégration à un Ordre.

Certaines interventions du Conseil sont requises par la loi. Il peut s'agir d'une demande du gouvernement ou du ministre à laquelle la loi exige une réponse ou encore, d'une étape de consultation prévue à la loi.

Le Conseil peut également, de sa propre initiative et après consultation de ses membres, effectuer d'autres interventions. Ainsi, le Conseil émet des avis sur différents projets relatifs à des actions gouvernementales et législatives qui ont un impact sur la finalité, la cohérence et l'efficacité du système professionnel.

Enfin, le Conseil contribue à des débats sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

## VIE ASSOCIATIVE

### Plan stratégique 2006-2010

Le Conseil s'est doté, en décembre 2005, d'une planification stratégique pour la période 2006-2010. Il est ressorti de l'exercice que les ordres professionnels souhaitent un positionnement proactif du Conseil et qu'il œuvre selon un horizon à long terme.

#### *Vision 2015*

Le CIQ privilégie une vision dynamique du système professionnel. La *Vision 2015* proposée est la manifestation de ce choix. Cette vision vise à mobiliser les énergies de changement vers des buts ambitieux.

- **Plus efficace et intégré** : le système professionnel est efficace et efficient dans l'exercice de son mandat traditionnel de protection du public et dans ses interventions relatives aux dossiers d'intérêt public qui le concernent. Le Conseil initie ou soutient les initiatives prises en ce sens et il en fait la promotion.
- **Plus cohésif** : le système est marqué d'une culture de collaboration interprofessions et interordres. Le Conseil est le lieu privilégié de cette collaboration.
- **Plus affirmé** : le système professionnel est plus présent, plus reconnu et il suscite une adhésion large de la part des professionnels, des décideurs, des médias, des employeurs et du public en général. Le Conseil est un porte-parole reconnu du système professionnel.
- **Catalyseur de solutions aux problématiques d'effectifs** : les ordres s'inscrivent comme agents catalyseurs pour favoriser une planification de la main-d'œuvre professionnelle, y intégrant la préoccupation d'assurer l'accessibilité aux services sans en compromettre la qualité. Le Conseil assume un leadership dans ce dossier.

#### *Orientations stratégiques 2006-2010*

La promotion de la vision du système professionnel en 2015 est au cœur des orientations stratégiques du Conseil pour la période 2006-2010. Voici les principales orientations.

- **Protection du public.** Le Conseil entend soutenir une perspective élargie de la protection du public concourant à l'intérêt public en prônant, par exemple, l'attention du système professionnel pour les conditions d'exercice des professions, les effets de technologies et de la mondialisation et les dossiers d'intérêt public en rapport avec les champs professionnels.
- **Collaboration.** Le CIQ entend soutenir l'intégration du système professionnel avec ses partenaires dans l'accomplissement de tous les aspects de la mission des ordres. On pense ici aux employeurs, aux syndicats, aux institutions de formation, aux organismes et associations dans le domaine de la consommation, de l'immigration, etc.
- **Main-d'œuvre.** Le CIQ entend soutenir les interventions destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle qualifiée et assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité. On pense ici à la collaboration, aux enjeux de l'offre de formation et de l'encadrement des professionnels de la relève, aux interventions afin de faciliter l'intégration des immigrants aux professions.

### Groupe de travail sur les relations au sein des ordres relatives à la fonction de syndic

Créé par l'assemblée des membres en décembre 2006, ce groupe de travail a pour mandat d'élaborer un guide sur les relations entre le syndic d'un ordre professionnel et ses dirigeants. Le groupe de travail, composé de syndics et de directeurs généraux, a débuté ses travaux en juin 2007.



Des participants réunis en atelier lors de la *Journée de réflexion sur l'évolution des effectifs professionnels*

## Journée de réflexion sur l'évolution des effectifs professionnels

En lien avec les interventions destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle qualifiée, une *Journée de réflexion sur l'évolution des effectifs professionnels* a été tenue le 5 juin 2007. Cette journée a été l'occasion pour les ordres d'échanger sur les tendances de l'environnement qui influenceront au cours des prochaines années la problématique des effectifs des ordres professionnels, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'immigration et du marché du travail. Les résultats d'un sondage réalisé par le Conseil auprès des ordres y ont été présentés ainsi que des données compilées sur les tendances de l'environnement. Une conférence a également été donnée par madame Pauline Brassard, présidente du Groupe BLP (*Brassard Leblanc Promotion*) et conseillère en ressources humaines agréée.

## Colloque des dirigeants des ordres professionnels

Cette deuxième édition du colloque des dirigeants des ordres professionnels s'est tenue du 19 au 21 septembre 2007. L'événement avait pour but de contribuer à l'amélioration des processus décisionnels des ordres professionnels. Comme l'indique son titre, il s'agit de « mieux décider pour mieux protéger le public ».

Le colloque est le rendez-vous des administrateurs, dirigeants, cadres et mandataires des ordres professionnels. Quelques trois cents personnes y ont entendu et échangé avec des conférenciers de qualité et des juristes chevronnés. M. Lucien Bouchard, ancien premier ministre du Québec, y a prononcé la conférence d'ouverture.

## Mise en œuvre du régime applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (Projet de loi n° 86)

Le Projet de loi n° 86 *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives*, adopté par l'Assemblée nationale en 2005, est entré en vigueur le 14 septembre 2007. La nouvelle loi assujettit les ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Le Conseil interprofessionnel soutient ses membres dans l'application de ces nouvelles dispositions législatives. À cet égard, un comité composé de gestionnaires et de juristes issus des ordres professionnels, a œuvré à mettre en place un mécanisme collectif d'alerte et d'analyse sur des enjeux et litiges d'application de la Loi.

En parallèle, le forum des directions générales a élaboré des guides de références en vue de soutenir les ordres dans la mise en place des nouveaux dispositifs administratifs qu'appelle la nouvelle législation.

## Présidence du Conseil

L'assemblée des membres du Conseil a adopté, le 8 février 2008, une résolution selon laquelle la personne assumant la présidence du CIQ ne pourra, à compter de l'assemblée générale annuelle du 23 mai 2008, cumuler en même temps la présidence d'un ordre professionnel ou être porte-parole de celui-ci.



En septembre 2007, le colloque des dirigeants a rassemblé plus de trois cents personnes.

## Comités

### Comité administratif

Le comité administratif a tenu au cours de l'exercice 2007-2008 une réunion de planification et neuf réunions régulières. Il a tenu des réunions de préparation à quatre assemblées régulières et une assemblée spéciale des membres du Conseil et à l'assemblée générale annuelle. Certains membres du comité administratif ont, de plus, agi à titre de président d'un comité ou groupe de travail du Conseil.

### Comité de planification

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du Conseil, Mme Johanne Côté, hygiéniste dentaire.

Au cours du présent exercice, les travaux du comité ont porté sur le Plan d'action annuel 2008-2009 qui constitue une application de la planification stratégique pour la période mentionnée.

Des travaux ont été menés en lien avec le comité des finances relativement aux aspects financiers du plan d'action. Le Plan d'action a été adopté lors de l'assemblée des membres du 8 février 2008, sur recommandation du comité administratif.

### Comité des finances

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel. Les travaux du comité ont porté sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2008-2009 au regard des objectifs du Plan stratégique 2006-2010 et du Plan d'action 2008-2009. Le budget 2008-2009 a été approuvé lors de l'assemblée des membres du 8 février 2008.

Le comité des finances a également revu la politique de placements du Conseil et proposé sa révision à l'assemblée des membres, qui a adopté un projet dans ce sens le 8 février 2008.

### Comité de législation

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Claude Lebond, travailleur social. Le comité a été appelé à examiner deux projets de loi et à formuler des recommandations aux dirigeants du Conseil. Il s'agissait du Projet de loi n° 46 – *Loi modifiant le Code des professions et*

*la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique et du Projet de loi n° 50 – Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.*

## Forums

Les forums du Conseil sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels.

### Forum des directions générales

Le forum a tenu une rencontre au cours de l'exercice 2007-2008, soit le 1<sup>er</sup> mai 2007. La rencontre a principalement porté sur la mise en œuvre du Projet de loi n° 86 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Des groupes de travail ont produit par la suite des guides de référence destinés aux ordres professionnels sur divers aspects de la mise en œuvre.

### Forum des syndicats

Les membres du forum des syndicats se sont rencontrés dans le cadre d'une *Journée des syndicats* le 30 mai 2007. Cette journée était l'occasion d'échanger sur les aspects que les syndicats souhaitaient porter à l'attention d'un groupe de travail ayant pour mandat de rédiger un guide sur les relations au sein d'un ordre professionnel relatives à la fonction de syndic. Rappelons que la constitution de ce groupe faisait suite à une résolution de l'assemblée des membres du 8 décembre 2006.

Les participants ont aussi discuté de la mise en œuvre du Projet de loi n° 86 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il était question, entre autres, des problématiques entourant les nouvelles responsabilités des syndicats en la matière et les solutions envisageables.

L'activité *Techniques d'enquête*, niveau 1 s'est tenue le 23 janvier 2008 et l'activité *Techniques d'enquête*, niveau 2 a été offerte le 18 mars 2008. Ces deux formations sont données par M. Jacques Landry, ex-enquêteur à la sûreté du Québec en collaboration avec Mme Linda Lemay, lieutenant détective à la retraite au Service de police de Montréal.

Par ailleurs, en concertation avec le forum de l'inspection professionnelle, une formation en relations interculturelles est en cours de préparation en vertu d'une entente de collaboration avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Intitulée *Comprendre et gérer les enjeux culturels lors de l'inspection professionnelle et de l'enquête*, la formation a été donnée en version expérimentale les 26 et 27 mars 2008.

Dans la foulée du Projet de loi n° 75, un groupe de travail du forum des syndicats a remis un argumentaire au comité de législation du CIQ sur la non-contrainabilité du syndic. Rappelons que dans un avis d'avril 2006 sur une proposition de modifications au *Code des professions* présenté par l'Office des professions, le Conseil avait formulé une recommandation à l'effet d'inclure dans le Code une disposition de non-contrainabilité touchant notamment aux syndicats. Cette recommandation n'avait pas été retenue à l'époque par l'Office, au motif qu'elle n'était pas assez documentée. En prévision de l'étude, par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, du Projet de loi n° 75, le groupe de travail du forum des syndicats du CIQ a donc documenté la question de la non-contrainabilité afin de mieux soutenir le propos du Conseil.

#### **Forum des secrétaires de comités de discipline**

Le 29 novembre 2007, s'est tenu une formation sur le greffe d'audience animée par M<sup>e</sup> Isabelle F. LeBlanc, secrétaire générale et directrice, Affaires juridiques de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec.

#### **Forum de l'inspection professionnelle**

Le 25 avril 2007 s'est tenue une rencontre d'information et d'échange sur l'encadrement des inspecteurs et enquêteurs. Présentée par M<sup>e</sup> William Dufort, directeur de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec, cette rencontre se voulait une occasion pour les membres du forum d'échanger sur divers aspects du travail des inspecteurs, comme les relations avec le responsable de l'inspection professionnelle par exemple.

Par ailleurs, organisée une fois l'an, la *Journée de l'inspection professionnelle* s'est tenue le 11 mai 2007. L'activité prévoyait trois conférences. La première a porté sur la surveillance de l'exercice de la profession et a été offerte par Mme Lise

Bergevin, directrice à la Direction de l'amélioration de l'exercice de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec. La deuxième conférence a porté sur l'amélioration de l'exercice dans le cadre du processus d'inspection professionnelle et a été présentée par Mme Martine Gosselin, coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. La troisième, présentée par M. Gaétan Coulombe, directeur de l'amélioration de l'exercice de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, étudiait l'apport de l'expérience dans le maintien de la compétence professionnelle.

Donnée sur une base récurrente depuis plusieurs années, l'activité de formation d'une journée sur les *Aspects juridiques de l'inspection professionnelle* a été offerte le 23 novembre 2007 par M<sup>e</sup> Hélène Quimet, avocate.

Le 16 janvier 2008, s'est tenu un déjeuner-conférence sur le thème de l'entrevue orale structurée en situation d'inspection professionnelle. Cette conférence a été offerte par le Dr André Jacques, directeur de l'amélioration de l'exercice du Collège des médecins du Québec.

Enfin, de concert avec le forum des syndicats, une formation en relations interculturelles est en cours de préparation en vertu d'une entente de collaboration avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Une formation-pilote a été tenue les 26 et 27 mars 2008.

Des travaux sur le coffre à outils en matière d'inspection professionnelle se sont poursuivis par le biais du groupe de travail sur le coffre à outils qui livrera le résultat de son travail au printemps 2008.

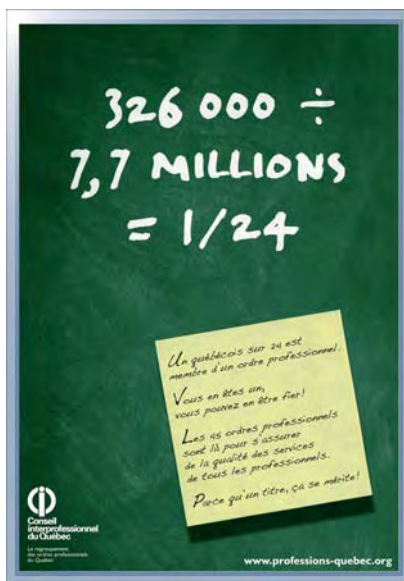
#### **Forum de la formation**

Le 22 octobre 2007, M. Jacques Hudon de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et spécialiste en sciences de l'éducation, a fait une présentation intitulée *La refonte de l'examen de français de l'OQLF*, en lien avec les dispositions de la Charte de la langue française relatives à la connaissance suffisante de la langue française en vue de l'exercice d'une profession.

Le 19 mars 2008, une rencontre d'information et d'échange a permis de faire le point sur deux sujets. D'abord, messieurs Christian Côté et Éric Meunier, conseillers à la formation à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), ont présenté le projet de l'OPHQ pour le

développement d'un modèle de compétences génériques des professionnels. Par la suite, mesdames Line Prévost, coordonnatrice aux affaires professionnelles et Marise Tétreault, inspectrice, toutes deux de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, sont venues présenter la plateforme de formation à distance aux fins de la formation continue des membres de leur ordre.

### Forum des communications



Différentes publicités, dont celle-ci, ont été publiées au cours de l'année 2007-2008

Une formation de porte-parole auprès des médias d'information, destinée aux porte-parole des ordres professionnels, soit les présidents et autres dirigeants concernés, a été élaborée par un groupe de travail du forum, de concert avec la firme AGC Communications Inc. qui a été mandatée pour dispenser la formation à compter du printemps 2008.

### Information stratégique et communications

La planification stratégique du Conseil prévoit la mise à jour et, le cas échéant, le développement des outils et procédures en matière d'information stratégique et de communications. Plusieurs actions particulières ont été réalisées dans cette perspective au cours de l'exercice 2007-2008.

### Site électronique

L'ensemble du site (partie publique et partie privée) fait l'objet d'une mise à jour périodique. De plus, on y effectue l'animation des babillards électroniques de même que l'évaluation périodique de la performance de la plate-forme technologique.

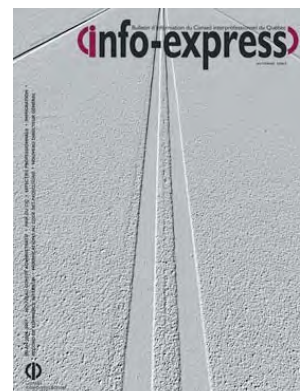
La firme Notarius est mandatée pour le développement, la maintenance et l'hébergement du site électronique du Conseil.

Au printemps 2006, à la demande du Conseil, la firme Notarius a entrepris de revoir la grille graphique de l'ensemble du site. Cette refonte d'importance s'est achevée au mois de mai 2007.

### L'Observatoire du monde professionnel

La fonction d'observatoire du monde professionnel comporte une activité principale de vigie sur plusieurs thèmes d'intérêt. Le Conseil recueille et traite de l'information en lien avec les dossiers qui, dans le cadre de sa planification stratégique, doivent recevoir une attention au bénéfice de ses membres.

Parmi les travaux effectués au cours de l'exercice 2007-2008, on soulignera le travail considérable de cueillette et de traitement de données sur le thème de l'évolution des effectifs professionnels. Consigné dans un document intitulé *Tendances de l'environnement des ordres professionnels. Bilan, observations et prévisions*, ces données ont été présentées aux ordres professionnels le 5 juin 2007, dans le cadre de la *Journée de réflexion sur l'évolution des effectifs professionnels*. En parallèle, un sondage a été réalisé auprès des ordres en préparation de cette journée.



### Info-express

Au cours de l'exercice 2007-2008, deux numéros du bulletin *Info-express* ont été publiés.

### Prix du CIQ et Mérite du CIQ

Le *Prix du CIQ* et les *Mérite du CIQ* constituent une reconnaissance de prestige pour les professionnels à qui ils sont décernés.

Le *Prix du CIQ* est décerné à un professionnel québécois émérite pour l'excellence de son apport au système professionnel. Le lauréat du *Prix du CIQ* est présenté à la page 20. Les *Mérite du CIQ* sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un de leurs membres qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel. Les lauréats des *Mérite du CIQ* sont présentés à la page 21.

*La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins, est associée au Conseil en commanditant la production et la remise des œuvres symbolisant les *Prix et Mérite* du Conseil.

## DOSSIERS ET INTERVENTIONS

### Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel

Le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel a été lancé le 26 novembre 1999. Depuis, les projets n<sup>os</sup> 3 et 4, portant respectivement sur l'exercice d'une profession en société et les bénéficiaires nets du système professionnel, ont été ajustés. Une période de consultation est en cours pour les projets n<sup>os</sup> 1, 2 et 6.

#### *Projets n<sup>os</sup> 1 et 2 : Allègement de la réglementation et de son processus -*

##### *Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline*

Sur la base des rapports finaux déposés par des groupes de travail en juin 2002, un projet de texte législatif a été préparé par l'Office des professions en 2006 (commenté par le Conseil), suivi d'un premier Projet de loi en 2007, le Projet de loi n<sup>o</sup> 56, mort au feuillet parlementaire en avril 2007.

#### *Projet de loi n<sup>o</sup> 75*

Après les représentations effectuées par le Conseil et des ordres professionnels, le gouvernement a présenté en février 2008 le Projet de loi n<sup>o</sup> 75, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*. Ce Projet de loi prévoit une importante modernisation du *Code des professions*. L'étude du projet de loi en commission parlementaire, au cours du printemps 2008, a permis au Conseil de faire plusieurs propositions d'amendement qui ont été acceptées. Le projet de loi a été adopté en juin et entrera en vigueur au cours de l'automne 2008.

#### *Projet de loi n<sup>o</sup> 45*

Également, le Projet de loi n<sup>o</sup> 45, *Loi modifiant la Loi sur le Barreau et le Code des professions*, a été adopté en décembre 2007. Bien qu'à l'origine celui-ci ne visait que la profession d'avocat, des amendements de portée plus générale ont eu un impact sur le processus disciplinaire des ordres professionnels. Ainsi, trois nouvelles mesures sont introduites au *Code des professions* dont la première vise l'interdiction de formuler une plainte à l'encontre d'une personne qui exerce une fonction prévue au Code ou à une loi constituant un ordre. Le Projet de loi prévoit aussi des mesures sur le rejet des plaintes frivoles et sur la tenue d'une conférence de gestion.

Mentionnons que ces modifications apportées par le Projet de loi n<sup>o</sup> 45 se retrouvaient dans le défunt Projet de loi n<sup>o</sup> 56 et avaient été appuyées par les ordres et le CIQ.

#### *Projet n<sup>o</sup> 6 : Modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé*

##### *et des relations humaines*

Un projet du Plan d'action porte sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Il existe 26 ordres du secteur de la santé et des relations humaines qui surveillent la pratique de plus de 177 000 professionnels en vue de la prévention des préjudices.

Une première étape a été franchie en 2002 avec l'adoption du Projet de loi n<sup>o</sup> 90 qui touche onze professions du secteur public œuvrant dans le domaine de la santé physique.

**Projet de loi n° 50**

Une deuxième étape concerne le domaine de la santé mentale et des relations humaines, pour lequel le Projet de loi n° 50 a été présenté le 13 novembre 2007.

Le Projet de loi n° 50 modifie le *Code des professions* afin de prévoir un nouveau partage des champs d'exercice professionnels dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Il propose aussi un modèle d'encadrement de la psychothérapie.

Le 7 décembre 2007, l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel a décidé de recommander au législateur l'adoption du Projet de loi « dans les meilleurs délais ».

Le 5 mars 2008, le Conseil présentait un mémoire dans le cadre de consultations publiques tenues par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale.

Selon le Conseil, l'approche proposée en vue de moderniser les professions de la santé et des relations humaines convient à l'interdisciplinarité du secteur de la santé et des relations humaines.

S'agissant de la psychothérapie, le Conseil a constaté que le modèle d'encadrement est inédit. En premier lieu, bien que la réserve de la pratique et du titre de psychothérapeute soit partagée entre plusieurs professions, la gestion du permis de psychothérapeute serait confiée à un seul ordre professionnel, l'Ordre des psychologues. En second lieu, les conditions d'utilisation du titre, les normes de délivrance ainsi que les activités de formation continue seraient déterminées non par des règlements d'un ordre professionnel, mais par des règlements de l'Office des professions.

Selon la perspective systémique qui est la sienne, le Conseil s'est donc interrogé sur l'incidence du modèle proposé en termes d'équilibre des rapports entre, d'une part, les ordres professionnels visés et, d'autre part, entre ces ordres et l'Office des professions. Il ressort de cet examen que le Projet de loi prévoit diverses modalités en vue d'un partage adéquat des responsabilités entre les instances concernées.

Le Conseil recommande que le conseil consultatif interdisciplinaire prévu dans celui-ci tienne compte, dans ses travaux, de la dimension de l'équilibre entre les instances concernées.

L'étude en commission parlementaire du projet de loi devrait s'effectuer au cours de l'automne 2008. Le Conseil souhaite l'adoption rapide de ce projet, au nom de la protection du public.

**Loi modifiant le Code des professions et****la Loi sur les comptables agréés concernant****la comptabilité publique - Projet de loi n° 46**

Le Projet de loi n° 46 est pour l'essentiel la reprise du défunt Projet de loi n° 64 mort au feuillet en février 2007. Rappelons que le Conseil avait, le 13 décembre 2006, transmis au Ministre responsable de l'époque ses commentaires sur un projet de texte législatif préparé par l'Office des professions et ayant servi de référence au Projet de loi n° 64. Le nouveau Projet de loi a été examiné par le Conseil qui a considéré que ce dernier n'appelait pas à des commentaires particuliers.

**Loi modifiant le Code des professions et****la Loi sur la pharmacie - Projet de loi n° 12**

Le Projet de loi n° 12 – *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie* a été présenté en juin 2007 à l'Assemblée nationale.

Pour l'essentiel, ce projet de loi reprend les dispositions du défunt Projet de loi n° 54, qui a fait l'objet d'une consultation pendant laquelle le CIQ avait obtenu du gouvernement un engagement à l'effet d'augmenter substantiellement le niveau des amendes pouvant être imposées pour avoir contrevenu au *Code des professions*. Le projet de loi ajoute une nouvelle infraction sur le fait d'amener un professionnel à contrevenir à son code de déontologie.

Invité à commenter le projet de loi, le Conseil s'est estimé dans l'ensemble satisfait de celui-ci. Celui-ci a été adopté en décembre 2007.

**Loi sur le courtage immobilier - Projet de loi n° 73**

La Ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, a présenté en décembre 2007 le Projet de loi n° 73 *Loi sur le courtage immobilier*. Ce projet de loi propose une réforme de l'encadrement du courtage immobilier, notamment par le remplacement de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec par



8 février 2008 : les 45 ordres professionnels reçoivent le Premier ministre Jean Charest et plusieurs de ses ministres pour parler de mobilité professionnelle.

l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier. Le projet de loi précise également les personnes qui ne seraient pas soumises à l'application de la loi, parmi lesquelles les membres des ordres professionnels.

Dans ce contexte, la Table du courtage immobilier du CIQ, qui regroupe les représentants de onze ordres professionnels concernés, a tenu une première rencontre sur le projet de loi, le 21 février 2008. On y a fait l'examen préliminaire du projet en termes d'impact potentiel sur les pratiques des membres des ordres professionnels.

S'appuyant sur les travaux de la Table, le Conseil, dans une lettre expédiée à la Ministre le 20 mars 2008, note que des carences rédactionnelles ont été constatées dans le projet de loi, lesquelles pourraient avoir pour effet de rendre incertaine la portée de certaines dispositions qui concernent des membres d'ordres professionnels. On se réjouit toutefois de l'élargissement de certaines dispenses concernant des professionnels, notamment les évaluateurs agréés.

Le Conseil a dit souhaiter la tenue d'une consultation sur le projet de loi sous les auspices de la Commission des finances publiques. En effet, il apparaît important pour le Conseil de s'assurer que l'encadrement du courtage immobilier ne soit pas en porte-à-faux avec l'encadrement déterminé par le *Code des professions*.

La Table du courtage immobilier du CIQ est composée de représentants des ordres suivants : Barreau du Québec, Chambre des notaires du Québec, Chambre des huissiers de justice du Québec, Ordre des administrateurs agréés du Québec, Ordre des agronomes du Québec, Ordre des comptables agréés du Québec, Ordres des comptables généraux licenciés du Québec, Ordre des comptables en management accrédités du Québec, Ordre des évaluateurs agréés du Québec, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

### Mobilité professionnelle – Stratégie d'intervention gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre

En février 2008, le gouvernement du Québec a annoncé une *Stratégie d'intervention en matière de mobilité de la main-d'œuvre* dont plusieurs volets touchent particulièrement les ordres professionnels. La stratégie gouvernementale formule la nécessité de lever les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. À cette fin, on prévoit notamment l'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences, la signature d'ententes de reconnaissance mutuelle des compétences avec l'Ontario et la France, ainsi que l'atteinte complète des objectifs de l'Accord de commerce intérieur en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

## Déclaration conjointe CIQ-Gouvernement du Québec

Dans le cadre de la Stratégie, le Premier ministre du Québec rencontrait le 8 février 2008 les dirigeants des 45 ordres professionnels, pour convenir avec eux d'une collaboration sans précédent en matière de mobilité professionnelle. Le Premier ministre était accompagné de plusieurs ministres.

De cette rencontre historique est issue une *Déclaration conjointe CIQ-Gouvernement du Québec*, dans laquelle les partenaires reconnaissent l'importance de travailler ensemble pour améliorer l'accès aux professions réglementées. Intitulé *Des professionnels pour demain*, la Déclaration a pour objectif de permettre un accès plus rapide à l'exercice d'une profession au Québec à chacune des personnes qui a toutes les compétences pour ce faire. En outre, le Conseil et les ordres s'engagent à collaborer à la réalisation des objectifs de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre compte tenu des principes suivants inscrits dans la Déclaration :

- la protection du public et la sécurité des citoyens
- l'équité envers les diplômés du Québec
- la réciprocité dans les ententes de reconnaissance
- le respect de la Charte de la langue française

À la demande des ordres, du Conseil et de l'Office des professions, le gouvernement a consenti une enveloppe budgétaire de 5 millions \$ à la réalisation des objectifs de la Déclaration conjointe.

Des travaux ont démarré au cours de l'hiver 2008 sur les divers volets de la Stratégie gouvernementale. Le Conseil est étroitement associé aux actions et aux négociations.

Les actions visent, entre autres, la signature en octobre 2008 d'une entente de reconnaissance mutuelle des qualifications avec la France. Un accord avec l'Ontario est également annoncé.

## Immigration et professions réglementées

Le 26 septembre 2007, le Conseil interprofessionnel du Québec présentait un

mémoire à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une consultation générale sur la planification de l'immigration pour la période 2008-2010.

Dans ce mémoire, le Conseil et les ordres réitèrent, comme ils l'ont fait auparavant, leur ouverture envers l'apport de l'immigration à la société québécoise. Leur préoccupation est que le gouvernement et ses partenaires poursuivent les efforts en vue de mieux identifier les facteurs de recrutement des personnes immigrantes et de favoriser leur pleine intégration à la société québécoise.

Dans cette perspective, le Conseil a demandé que les établissements d'enseignement, particulièrement les universités, s'impliquent davantage et rapidement dans la résolution des difficultés recensées en matière d'accès à la formation d'appoint. En effet, l'accès à la formation d'appoint est devenu un enjeu crucial pour l'intégration réussie des personnes immigrantes, particulièrement celles qui projettent d'exercer une profession réglementée. L'offre de formation d'appoint par les établissements d'enseignement doit donc être suffisante et adaptée, ce qui n'est pas le cas en ce moment, particulièrement en santé.

Par ailleurs, on se rappellera qu'en 2006 les ordres ont adopté des *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence* et amorcé l'évaluation de leurs pratiques à cet égard. Au cours de l'exercice 2007-2008, les ordres ont complété cette évaluation à partir d'un questionnaire et d'une recension des bonnes pratiques préparés par le Conseil.

Parallèlement, les ordres ont poursuivi leurs travaux découlant de l'entrée en vigueur du Projet de loi n° 14 qui autorise les ordres à délivrer de nouvelles formes de permis, notamment des permis temporaires restrictifs.

Enfin, le Conseil poursuit sa participation au Comité multipartite sur l'accès aux professions et métiers réglementés animé par le MICC.

## Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor)

Les ordres professionnels et le Conseil ont été interpellés par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux

différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor), qui reproche aux ordres de constituer des obstacles à l'intégration économique des personnes au marché du travail.

Afin de clarifier ce dossier complexe, le Conseil a fait paraître, le 30 novembre 2007, une lettre ouverte dans la presse écrite informant le public des enjeux soulevés selon la perspective des ordres professionnels. Également, le Conseil a choisi d'intervenir aux audiences nationales de la Commission, en y présentant, le 11 décembre 2007, un mémoire. La position du Conseil, en particulier sur la formation d'appoint, a reçu une diffusion large du fait de l'importance des travaux de la Commission.

### Lobbyisme – Assujettissement des ordres et du CIQ

En 2007, cinq ans après l'adoption de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, le Ministre de la Justice rendait public son rapport sur la mise en œuvre de la loi. Ce rapport a été le point de départ d'une consultation publique tenue au printemps 2008 par la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale.

Selon la Loi, les activités du principal dirigeant d'un ordre ou du Conseil sont considérées comme des « lobbyistes d'organisation » si elles ont pour but d'influencer la prise de décision d'un titulaire de charge publique. Bien que partageant l'objectif de transparence et d'éthique poursuivi par le législateur, le Conseil s'est toujours opposé à un assujettissement sans nuances des ordres et du CIQ à la *Loi sur le lobbyisme*.

Le 7 mai 2008, le CIQ présentait son mémoire à la commission. Le Conseil estime que la protection du public, fonction attribuée aux ordres par le Code des professions, requiert de ceux-ci qu'ils puissent effectuer, en toute légitimité, des représentations auprès d'une diversité de titulaires de charge publique, d'autant plus que cette tâche lui a été déléguée par l'État.

Le Conseil en appelle donc à une modification de la Loi de manière à ce que les activités d'un ordre qui sont requises aux fins de protection du public, soient dorénavant considérées comme non visées par la Loi.

### Bureau de la concurrence du Canada

Au cours de l'automne 2007, des ordres professionnels ont saisi le Conseil de leurs préoccupations concernant les démarches effectuées par le Bureau de la concurrence du Canada auprès des ordres professionnels regroupant les avocats, les notaires, les professions comptables, les optométristes et les pharmaciens.

En effet, en 2007, le Bureau a réalisé une enquête auprès des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux regroupant les professionnels mentionnés précédemment, afin de déterminer si les pratiques de ces organismes constituaient des « restrictions » contraires aux normes favorisant la concurrence promues par le gouvernement canadien.

Le 11 décembre 2007, le Bureau a rendu public son rapport dans lequel il considère excessive la réglementation des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux concernés. Le 28 janvier 2008, le Bureau informait les organismes de réglementation des suites attendues par le Bureau. On y apprend que le Bureau prévoit soumettre toutes les professions réglementées au Canada à une enquête similaire à celle menée en 2007. On y apprend également que l'objectif de la démarche est « l'élimination des restrictions qui sont inutiles ou inefficaces ».

Le 28 mars 2008, les membres du Conseil ont adopté une résolution demandant au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles d'intervenir auprès du Bureau de la concurrence du Canada afin d'indiquer à celui-ci les limites de son intervention eu égard aux pouvoirs dévolus au gouvernement du Québec en matière d'encadrement des pratiques professionnelles, eu égard également aux responsabilités confiées à l'Office des professions et aux ordres professionnels.

Les membres du Conseil déplorent en effet qu'une agence gouvernementale fédérale ait entrepris l'examen, unilatéralement de surcroît, de domaines d'activités qui relèvent de la compétence juridictionnelle du gouvernement du Québec. Ils estiment également que les conclusions du Bureau pourraient remettre en question l'équilibre entre l'impératif économique de la concurrence et l'exigence de la protection du public formulée dans le *Code des professions*, une loi de l'Assemblée nationale du Québec.

## Formation et compétence des professionnels

### *Politique gouvernementale d'éducation*

#### *des adultes et de formation continue :*

#### *Plan d'action 2008-2013*

En juin 2007, le Conseil a été invité, par les ministères responsables de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de formation continue (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale), à faire part de ses commentaires en vue de dresser le bilan du plan d'action 2002-2007 de la Politique et de préparer le plan d'action 2008-2013.

Rappelons que la *Politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue* a été adoptée en 2002, à la suite de consultations auxquelles le Conseil et des ordres professionnels ont participé. La Politique a donné lieu à la création d'une Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis dont fait partie le Conseil. Celui-ci y est représenté par son directeur général.

Les commentaires du Conseil ont été livrés aux responsables de la consultation en octobre 2007. Le Conseil note les avancées dans l'offre de formation continue, mais constate aussi son sous-financement. Il relève également les difficultés d'arrimage avec les établissements d'enseignement, particulièrement les universités, afin de satisfaire à la demande grandissante de formation d'appoint pour les personnes immigrantes qui souhaitent exercer une profession réglementée.

Parmi les priorités du Plan d'action 2008-2013, le Conseil recommande :

- que les actions en vue d'assurer une formation de base aux adultes devraient tenir davantage compte de l'importance de la maîtrise de la langue parlée et écrite ;
- demande aux établissements d'enseignement, particulièrement les universités, qu'ils s'impliquent davantage dans le développement de la formation continue liée à l'emploi, incluant la formation continue liée à l'exercice d'une profession réglementée ;
- le renforcement de la collaboration et de la concertation entre les ordres

professionnels et les partenaires de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre ;

- accroître substantiellement et de façon récurrente les actions de financement des besoins de formation continue liée à l'emploi ;
- créer une enveloppe budgétaire ministérielle particulière à la formation d'appoint des personnes qui projettent d'exercer une profession réglementée.

### *Table nationale de concertation*

#### *sur la formation collégiale des membres*

#### *d'ordres professionnels*

Rappelons que cette Table a été mise sur pied en 2006 et comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, de la Fédération des cégeps et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle tient plusieurs rencontres par année et se dote d'un plan de travail annuel. Son mandat consiste à servir de lieu d'échange sur le rôle, les responsabilités et les préoccupations des ordres professionnels, des cégeps et du MELS à l'égard de la formation initiale, du perfectionnement et de la formation d'appoint des personnes exerçant ou désireuses d'exercer une profession réglementée. En 2007-2008, les travaux de la Table ont permis l'avancement de divers dossiers en lien notamment avec la mobilité de la main-d'œuvre et l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées.

### *Universités*

À la faveur de rencontres avec le Comité de liaison de l'enseignement supérieur du MELS et de la CRÉPUQ, le Conseil a proposé la création d'un groupe d'échanges regroupant les représentants du CIQ, de la CRÉPUQ et de l'Office des professions. Les échanges sur ce sujet se sont intensifiés à la faveur des nouvelles actions en matière de mobilité de la main-d'œuvre.

## Projet de Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel

En 2006, l'Office des professions du Québec a soumis à la consultation du CIQ un projet de *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre*

professionnel qui visait à remplacer le *Règlement sur les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels* en vigueur depuis 1975. Rappelons qu'en décembre 2006, le Conseil transmettait ses commentaires à l'Office.

Les échanges se sont poursuivis au printemps 2007 en vue d'une bonification du projet de règlement. Le 25 mai 2007, les membres du Conseil réunis en assemblée adoptaient une résolution à l'effet que soit modifiée une disposition du projet de règlement concernant les activités de certains comités des ordres professionnels. Le projet de règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2008 sans toutefois que la modification souhaitée n'ait été intégrée.

En vue de faciliter la mise en œuvre, par les ordres professionnels, du nouveau règlement, le Conseil a organisé en mars 2008 une démonstration de l'outil informatique développé par l'Office des professions en vue de faciliter la collecte et le traitement des données des rapports annuels des ordres.

### Prévisions budgétaires de l'Office des professions 2007-2008

À l'automne 2007, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a fait parvenir au Conseil interprofessionnel du Québec, pour avis, les prévisions budgétaires de l'Office des professions pour l'exercice financier 2007-2008.

Le 29 octobre 2007, le CIQ émettait un commentaire après analyse de la documentation fournie. D'entrée de jeu, le Conseil s'est montré préoccupé par l'importance du déficit appréhendé de l'Office des professions pour l'année 2007-2008 en raison d'une augmentation des dépenses, notamment des honoraires des présidents des comités de discipline.

Le Conseil a rappelé que l'analyse de prévisions budgétaires requiert souvent un regard longitudinal pour se saisir de l'évolution des dépenses. Or, la présentation et les appellations des éléments des prévisions budgétaires qui apparaissent sur la fiche transmise pour leur adoption, ne correspondent pas à celles des états financiers vérifiés que l'on retrouve dans les rapports annuels de l'Office. Le Conseil insiste pour harmoniser les éléments des prévisions

budgétaires à ceux des états financiers vérifiés. Il a rappelé à cet égard qu'une disposition à cet effet avait été prévu dans le défunt Projet de loi n° 56 modifiant le *Code des professions*, mort au feuillet en avril 2007.

### Contribution 2008-2009 des membres des ordres professionnels à l'Office des professions

À l'automne 2007, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a fait parvenir au Conseil interprofessionnel du Québec, pour avis, le projet de décret concernant le montant de la contribution de chaque membre d'un ordre professionnel au financement de l'Office des professions pour l'exercice 2008-2009. Cette consultation est prévue à l'article 19.1 du *Code des professions* et rend compte du statut de « contribuable » des membres d'ordres professionnels à l'égard du budget de l'Office.

Dans son avis, le Conseil prend acte de la formule de calcul prescrite par le *Code des professions*, appliquée aux chiffres présentés aux états financiers 2006-2007 de l'Office. Bien que n'ayant pas de commentaires particuliers à formuler sur le projet de décret, le Conseil rappelle que pour être utile et signifiante, la consultation sur le montant de la contribution des professionnels devrait être accompagnée d'une autre consultation, en amont du processus, soit au moment de la détermination du budget de l'Office.

### Projet de Règlement sur le tableau des ordres professionnels

L'Office des professions a fait publier pour fins de consultation dans la *Gazette officielle* du 4 juillet 2007, un projet de *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* qui visait à remplacer l'ancien règlement en vigueur depuis 1978. Le Conseil a été consulté sur une version préliminaire du projet en mars 2007. Le 4 avril 2007, le Conseil transmettait à l'Office ses commentaires dans lesquels il propose certains assouplissements au projet et divers aménagements en vue de tenir compte des particularités d'ordres professionnels. Le *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* est entré en vigueur à l'été 2007.

## Vice-présidence de l'Office des professions – Nomination 2007

Le 8 juin 2007, le président du Conseil adressait une lettre au ministre responsable de l'application des lois professionnelles dans laquelle il fournissait la liste et les relevés biographiques des personnes parmi lesquelles, conformément à l'article 4 du *Code des professions*, le Conseil recommande au gouvernement de choisir la personne devant assumer la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.

## Directeur de l'état civil – Liste des répondants

Dans le cadre d'une demande de délivrance de documents d'état civil, le gouvernement du Québec exige une attestation d'identité signée par des personnes dont la fonction ou la profession apparaît sur une liste établie par le gouvernement. Cette liste comprenait au départ des membres d'ordres professionnels, mais seulement des professions à exercice exclusif.

Faisant suite aux interpellations du Conseil, d'ordres professionnels et de l'Office des professions, les autorités gouvernementales se sont engagées à entreprendre des démarches visant à adapter la liste des répondants de manière à ce qu'elle puisse inclure l'ensemble des membres d'ordres professionnels.

Suite à des démarches entreprises ces dernières années, un protocole d'entente a été signé le 6 décembre 2007 par le Conseil interprofessionnel et le Directeur de l'état civil. Le protocole établit les principes et les modalités permettant à tous les membres d'ordres professionnels d'obtenir le statut de répondant auprès du Directeur de l'état civil.

La mise en œuvre du protocole a débuté au début de l'année 2008 et une vingtaine d'ordres professionnels y ont déjà adhéré.

## Gazette officielle du Québec

En soutien à une démarche initiée par l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec, l'assemblée des membres du 28 mars dernier a résolu de demander à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale, madame Monique Jérôme-Forget, de rendre

gratuite pour tous les citoyens, groupes et organismes, la consultation de la *Gazette officielle du Québec* sur Internet. Une lettre a été expédiée à cet effet à la Ministre.

## Apology Act (Colombie-Britannique)

L'*Apology Act*, une loi de la Colombie-Britannique, est entrée en vigueur en 2006. Cette législation a pour but de permettre à une personne physique ou morale d'afficher un sentiment de compassion ou de regret et d'exprimer ainsi ses excuses pour tout acte qui aurait pu causer un tort, sans que cela ne puisse l'incriminer ou entraîner sa responsabilité en matière civile, notamment pour ce qui est d'une couverture d'assurance.

En l'absence d'une législation comparable au Québec, l'assemblée des membres du 28 mars 2008, à la suite d'une demande formulée par la Chambre des notaires du Québec, a convenu de l'intérêt du dossier, reconnaissant que l'orientation souhaitée allait dans le sens de promouvoir une justice participative pour les citoyens, orientée vers un mode alternatif de résolution des conflits. Une réflexion a été engagée sur la pertinence de proposer aux autorités gouvernementales un Projet de loi similaire à l'*Apology Act* de la Colombie-Britannique.

## REPRÉSENTATIONS

### Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA)

L'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA) est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion de la reconnaissance des acquis et de la délivrance de titres et de certificats en reconnaissance des acquis. L'organisme travaille en collaboration avec les organisations provinciales, pancanadiennes et internationales dans le but de faire avancer la cause de l'apprentissage des adultes. Le Conseil participe au congrès annuel de la CAPLA.

### Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)

En raison de l'assujettissement des ordres professionnels à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* depuis septembre 2007, le Conseil a décidé de devenir membre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information et compte participer aux activités pertinentes de l'association.

L'AAPI est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de la *Loi sur l'accès*. L'AAPI se veut un lieu d'échange, de diffusion et de référence pour toute personne intéressée par l'application des deux lois qui sont sa raison d'être.

### Comité sur l'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences et du droit de pratique

Créé à l'hiver 2008, le comité sur l'accélération des mécanismes de reconnaissance des compétences et du droit de pratique fait partie du volet 1 de la *Stratégie d'intervention en matière de mobilité de la main-d'œuvre* élaborée par le gouvernement québécois. Présidé par l'Office des professions, le comité est composé de représentants du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère du travail, du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du CIQ.

Le comité a préparé au cours de l'hiver 2008 un projet de plan d'action qu'il a acheminé au Comité interministériel sur la mobilité de la main-d'œuvre, en vue d'une adoption en avril 2008. La mise en œuvre du plan d'action débutera au printemps 2008.

### Comité multipartite sur l'accès aux professions régies par les ordres professionnels

Sous la responsabilité du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le comité multipartite, créé en 2006, comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre des personnes immigrantes.

Le comité multipartite a pour mandat de veiller au suivi des recommandations de l'Équipe de travail sur l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées (2005). Le comité s'est réuni deux fois en 2007-2008. Il mène divers travaux, notamment sur la formation d'appoint et l'aide financière aux personnes immigrantes.

### Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)

Le Conseil participe au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) depuis sa mise sur pied en mars 1994. Ce comité a, entre autres responsabilités, celle de formuler au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et, le cas échéant, de recommander l'adoption de tout nouveau programme de formation technique et de toute modification des programmes existants. C'est l'aspect du rôle du CNPEPT qui intéresse particulièrement le Conseil. Le Conseil prend connaissance de divers documents qui peuvent être d'intérêt pour les ordres professionnels. Les préoccupations que pourraient exprimer les ordres sont relayées au CNPEPT et contribuent à la formulation de ses avis.

Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2007-2008.

### Comité de suivi de l'Office des personnes handicapées (OPHQ) – Projet sur les compétences génériques

Ce comité de suivi mis sur pied à l'automne 2007, auquel participent le Conseil et des représentants d'ordres professionnels, conseille l'OPHQ dans un projet visant l'identification des compétences requises pour adapter les pratiques professionnelles destinées aux personnes handicapées. Le projet conduira à une consultation, menée par l'OPHQ, d'experts membres d'ordres professionnels qui identifieront les éléments de compétence requis.

Cette collaboration avec l'OPHQ découle de la rencontre entre les dirigeants de l'Office et les représentants des ordres professionnels lors de l'assemblée des membres du 30 mars 2007.

### Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR)

Le *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR) est une association nord-américaine regroupant des organismes, des institutions et des individus œuvrant dans le domaine de la réglementation professionnelle. Le Conseil y est membre depuis plusieurs années.

### Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) a pour mission de rassembler les acteurs de l'éducation et de la formation des adultes au Québec pour la promotion du droit et des possibilités d'apprendre tout au long de la vie et d'en faire une priorité de société. L'ICEA organise annuellement la Semaine québécoise de l'éducation des adultes.

Le Conseil a demandé à adhérer à l'Institut au cours de l'hiver 2008, étant donné la congruence de certaines orientations de l'ICEA avec celles du Conseil en matière de formation continue.

### Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR)

Le Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR) regroupe des associations pancanadiennes d'organismes de réglementation professionnelle. Il vise à faciliter les relations avec le gouvernement canadien et ses divers ministères et agences lorsque des dossiers sont d'intérêt pour les organismes de réglementation. Le Conseil est membre associé du RCANOR.

En avril 2007, le Conseil a participé à l'organisation du congrès annuel du RCANOR. Le Conseil a participé aux rencontres régulières de l'organisme tenues à Ottawa au cours de l'année 2007-2008.

## Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis (Politique de formation continue)

Le CIQ est membre de cette Table depuis sa mise sur pied en 2002 à titre de membre associé, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. La Table s'est réunie à trois reprises au cours de 2007-2008. Elle a notamment proposé des actions en vue du plan de travail 2008-2013 de la Politique de formation continue.

Le comité technique, agissant en support à la Table interministérielle, a poursuivi son mandat qui s'articule autour de trois points : faire le suivi des travaux ; permettre aux partenaires d'échanger sur les différentes problématiques ; faire des propositions à la Table interministérielle.

## Table nationale de concertation sur la formation collégiale des membres des ordres professionnels

Créée à la faveur de la première rencontre conjointe CIQ-Fédération des cégeps tenue en mai 2006, la Table comprend des représentants du CIQ, de l'Office des professions, de la Fédération des cégeps et du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle s'est réunie à trois reprises en 2007-2008. Son plan de travail a porté notamment sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'accès des personnes immigrantes aux professions réglementées et la concertation avec les ordres professionnels au regard du développement et de la révision de programmes d'études.

## PRIX DU CIQ

En remettant annuellement le *Prix du CIQ*, le Conseil veut reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne au développement du système professionnel.



### Lauréat 2007

Le lauréat du *Prix du CIQ 2007* est **Maître Jean Paul Dutrisac, notaire**. Le Prix lui a été remis le 25 mai 2007, à l'occasion du déjeuner suivant l'assemblée générale du CIQ.



Le lauréat du *Prix du CIQ*, M<sup>r</sup> Jean Paul Dutrisac, notaire, entouré de M. Louis Beaulieu, M.O.A., président du CIQ et de M<sup>me</sup> Brigitte Corbeil, vice-présidente aux ventes et au développement des affaires, La Personnelle, assurances générales

PHOTO: SOPHIE DARRON

## MÉRITE DU CIQ

Les *Mérite du CIQ* sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un des leurs qui s'est distingué au développement de sa profession ou de son ordre professionnel.

L'œuvre symbolisant les *Mérite* est une médaille en bronze antique massif.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.



Maître Jean Paul Dutrisac est diplômé en droit notarial à l'Université de Montréal. Depuis vingt ans, il exerce comme notaire au sein d'une étude de la région de Montréal. Au cours de ces années, il a aussi assumé des charges d'enseignement en droit civil et notarial.

M<sup>e</sup> Dutrisac est particulièrement actif au sein de la Chambre des notaires du Québec. Il est membre du Bureau de la Chambre depuis 11 ans. Il a été membre de plusieurs comités, puis vice-président de la Chambre. En 1995, il accède à la présidence pour y piloter une réforme importante de l'organisme. Trois ans après la fin de sa présidence, il redevient vice-président, fonction qu'il assume depuis.

Représentant de son ordre auprès du Conseil interprofessionnel depuis 1996, M<sup>e</sup> Dutrisac est très tôt élu membre du comité administratif de l'organisme pour en assumer les fonctions de secrétaire puis de vice-président. En 2000, il est élu président du Conseil par les représentants des ordres professionnels, pour un mandat de deux ans. Il a été réélu à ce poste en 2002 et en 2004.

Il est aussi actif dans le monde des acteurs socio-économiques et communautaires. Il a notamment été membre du conseil d'administration d'une caisse populaire et président fondateur d'une association venant en aide aux handicapés physiques. Il a par ailleurs été invité à diverses tribunes à titre de conférencier.

## L'œuvre

L'œuvre symbolisant le *Prix* est une médaille en argent massif. Sa création a bénéficié de l'apport de M<sup>me</sup> Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. La médaille a été réalisée sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec. L'œuvre présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein du système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public.

La production de l'œuvre et sa remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

Présidé par M<sup>me</sup> Rose-Marie Charest, psychologue, le jury de sélection du lauréat était composé de M<sup>me</sup> Claire Bolduc, agronome, de Messieurs Guy Aidans, huissier de justice, Raymond Haché, technicien dentaire et Luc Séguin, chimiste.

## Cet hommage particulier a été remis au cours de l'exercice 2007-2008 à 28 professionnels :

M<sup>me</sup> Ginette Barrière-Couture, technologue en radiologie

D<sup>r</sup> Guy Boisclair, dentiste

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, agronome

D<sup>r</sup> Daniel Brazeau, optométriste

M<sup>me</sup> Brigitte Chevrier, technologiste médicale

M<sup>me</sup> Monique C. Cormier, terminologue agréée

D<sup>r</sup> Normand Danis, chiropraticien (à titre posthume)

M. Stéphane Delisle, inhalothérapeute

M. Pierre Ducharme, pharmacien

M<sup>e</sup> Denis Ferland, avocat

M<sup>me</sup> Raymonde Gagnon, sage-femme

M. Dany Girard, comptable général licencié

M. Gilles Gendreau, psychoéducateur

M. Jacques Grisé, administrateur agréé

M. Edward Kamel, chimiste

M. Ted T. Katz, arpenteur-géomètre

M. Jean-Yves Labrosse, technicien dentaire

M. Léopold Larouche, conseiller en ressources humaines agréé

M<sup>me</sup> Ginette Lazure, infirmière

D<sup>r</sup> Guy Legros, médecin

M. Michel Milot, comptable en management accrédité

M<sup>me</sup> Christiane Morin, ergothérapeute

M. Réjean Murray, physiothérapeute

M<sup>me</sup> Rossana Pettinati, technologue professionnelle

M<sup>e</sup> Michel Poulin, notaire

M. Jean Rousseau, diététiste

D<sup>re</sup> Denise Tousignant, médecin vétérinaire

M. Jean-François Vézina, travailleur social

## REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2007-2008

	<b>Président(e) du Bureau au 31 mars 2008</b>	<b>Délégué(e)</b>	<b>Délégué(e) substitut</b>
<b>Acupuncteurs</b>	Raymond Bourret	Michel Perrier	Gilles Poulin
<b>Administrateurs agréés</b>	Éric F. Gosselin	Denise Brosseau	Guy Vauban
<b>Agronomes</b>	Conrad Bernier	Éric Lavoie	Claudine Lussier
<b>Architectes</b>	André Bourassa	Normand Pratte	
<b>Arpenteurs-géomètres</b>	Claude Picard	Luc St-Pierre	Ted T. Katz
<b>Audioprothésistes</b>	Guy Savard	Patrice Pelletier	
<b>Avocats</b>	J. Michel Doyon	Jacques Houle	Marc Sauvé
<b>Chimistes</b>	Luc Séguin	Guy Collin	
<b>Chiropraticiens</b>	André-Marie Gonthier	Georges Lepage	Sylvie Morneau
<b>Comptables agréés</b>	Jean-Pierre Allaire	Daniel McMahon	Christine Montamat
<b>Comptables généraux licenciés</b>	Pierre Samson	Danielle Blanchard	
<b>Comptables en management accrédités</b>	Richard Désy	François Renaud	
<b>Conseillers et conseillères d'orientation/ psychoéducateurs et psychoéducatrices</b>	Laurent Matte	Marcel Renou	Renée Verville
<b>Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés</b>	Alain Desgagné	Florent Francoeur	
<b>Dentistes</b>	Diane Legault	Yves Ayotte	Paul Morin
<b>Denturologistes</b>	Suzane Fiset	Guy Dugré	
<b>Diététistes</b>	Paul-Guy Duhamel	Louise Lavallée-Côté	Catherine Crowe
<b>Ergothérapeutes</b>	Françoise Rollin	Johanne Mathon	
<b>Évaluateurs agréés</b>	Pierre Potvin	Louise Savoie	
<b>Géologues</b>	Raymond Z. Legault	Alain Liard	
<b>Huissiers de justice</b>	Louis-Raymond Maranda	Ronald Dubé	
<b>Hygiénistes dentaires</b>	Johanne Côté	Marcel Langlois	
<b>Infirmières et infirmiers</b>	Gyslaine Desrosiers	Carole Mercier	Madeleine Lauzier
<b>Infirmières et infirmiers auxiliaires</b>	Régis Paradis	Conrad Normand	
<b>Ingénieurs</b>	Zaki Ghavitian	André Rainville	
<b>Ingénieurs forestiers</b>	Pierre Labrecque	Suzanne Bareil	
<b>Inhalothérapeutes</b>	Céline Beaulieu	Josée Prud'Homme	
<b>Médecins</b>	Yves Lamontagne	Yves Robert	
<b>Médecins vétérinaires</b>	Yves Gosselin		
<b>Notaires</b>	Denis Marsolais	Maurice Piette	Michel Vermette
<b>Opticiens d'ordonnances</b>	Linda Samson		
<b>Optométristes</b>	Lise-Anne Chassé	Louise Mathers	
<b>Orthophonistes et audiologistes</b>	Louis Beaulieu	Marie-Pierre Caouette	Geneviève Lemieux
<b>Pharmaciens</b>	Claude Gagnon	Manon Lambert	
<b>Physiothérapie</b>	Paul Castonguay	Louise Bleau	
<b>Podiatres</b>	Serge Gaudreau		
<b>Psychologues</b>	Rose-Marie Charest	Stéphane Beaulieu	
<b>Sages-femmes</b>	Dominique Porret	Marie-Ève St-Laurent	
<b>Techniciennes et techniciens dentaires</b>	Raymond Haché	Denis Thériault	Hélène Filion
<b>Technologistes médicaux</b>	Nathalie Rodrigue	M.-Debbie Provencher	
<b>Technologues professionnels</b>	Alain Bernier	Richard Legendre	
<b>Technologues en radiologie</b>	Richard Lessard	Alain Cromp	
<b>Traducteurs, terminologues et interprètes agréés</b>	Anne-Marie De Vos	Marielle Hébert	
<b>Travailleurs sociaux</b>	Claude Leblond	Ghislaine Brosseau	Guylaine Ouimette
<b>Urbanistes</b>	Robert Chicoine	Danielle Pilette	Claude Beaulac

## COMITÉS, FORUMS ET GROUPES DE TRAVAIL

### Comité de planification

Présidence et responsabilité  
(vice-présidente du CIQ) :  
**Johanne Côté**, hygiéniste dentaire

#### Membres

**Louise Bleau**, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

**Paul-Guy Duhamel**, Ordre professionnel des diététistes du Québec

**André-Marie Gonthier**, Ordre des chiropraticiens du Québec

**Jacques Houle**, Barreau du Québec

**Roland Larochelle**, Ordre des pharmaciens du Québec

**André Rainville**, Ordre des ingénieurs du Québec

**François Renaud**, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

**Françoise Rollin**, Ordre des ergothérapeutes du Québec

**Luc Séguin**, Ordre des chimistes du Québec

**Renée Verville**, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

### Comité des finances

Présidence et responsabilité  
(trésorier du CIQ) : **Alain Bernier**,  
technologue professionnel

#### Membres

**Martial Boivin**, Ordre des chimistes du Québec

**Denis Bruneau**, Barreau du Québec

**Diane Legault**, Ordre des dentistes du Québec

**Bertrand Lortie**, Chambre des notaires du Québec

**Denis Riendeau**, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec

**Nathalie Rodrigue**, Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec

### Comité de législation

Présidence et responsabilité  
(secrétaire du CIQ) :  
**Claude Leblond**, travailleur social

#### Membres

**Manon Bonnier**, Ordre des pharmaciens du Québec

**Christiane Brizard**, Ordre des comptables agréés du Québec

**Denise Brosseau**, Ordre des administrateurs agréés du Québec

**Annie Chapados**, Ordre professionnel des diététistes du Québec

**Alain Collette**, Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec

**Caroline Daoust**, Ordre des dentistes du Québec

**Dominique Derome**, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

**Emmanuelle Duquette**, Ordre des technologues en radiologie du Québec

**Mario C. Dusseault**, Ordre des ingénieurs du Québec

**Christian Gauvin**, Collège des médecins du Québec

**Andrée Lacoursière**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Claude Laurent**, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

**Marco Laverdière**, Ordre des optométristes du Québec

**Isabelle F. LeBlanc**, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

**Georges Lepage**, Ordre des chiropraticiens du Québec

**Édith Lorquet**, Ordre des psychologues du Québec

**Geneviève Roy**, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

**Marie-France Salvat**, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

**Marc Sauvé**, Barreau du Québec

**Richard Silver**, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

**Michel Vermette**, Chambre des notaires du Québec

### Table des ex-présidents

#### Membres

**Louis Beaulieu**, orthophoniste

**Viateur Bergeron**, avocat

**Marcel Cinq-Mars**, avocat

**Marc Cossette**, opticien d'ordonnances

**Sylvie de Grandmont**, hygiéniste dentaire

**Pierre Delisle**, ingénieur et administrateur agréé

**Yvon C. Dupuis**, ingénieur

**Pierre Gendreau**, psychologue

**Jeanne Grimard**, technologue médicale

**Jean N. Picard**, évaluateur agréé et ingénieur

**Augustin Roy**, médecin

**Louis Roy**, conseiller d'orientation

### Forum des directions générales

Responsabilité :  
**Jean-François Thuot**,  
Adm.A., directeur général

#### Membres

Titulaires de la fonction de direction générale ou de secrétaire de l'Ordre au sein des ordres professionnels

#### Groupe de travail – plan de

#### classement des documents

**Denis Beauchamp**, Ordre des technologues professionnels du Québec

**Martial Boivin**, Ordre des chimistes du Québec

**Manon Bonnier**, Ordre des pharmaciens du Québec

**Dominique Derome**, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

**Louise Lancôt**, Ordre des sages-femmes du Québec

**Jean Tanguay**, Ordre des podiatres du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

### Groupe de travail – gestion de l'information au sein des ordres

**Manon Bonnier**, Ordre des pharmaciens du Québec

**Sylvie Champagne**, Barreau du Québec

**Alain Crompt**, Ordre des technologues en radiologie du Québec

**Jean-Pierre Dumont**, Ordre des architectes du Québec

**Marisol Mirò**, Ordre des dentistes du Québec

**Josée Prud'Homme**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Marc Sauvé**, Barreau du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Renée Verville**, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

**Céline Viau**, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

### Forum des syndicats

Responsabilité : **Jean-François Thuot**, Adm.A., directeur général

#### Membres

Titulaires de la fonction de syndic au sein des ordres professionnels

#### Comité directeur

**Ginette Lussier-Price**, Ordre des comptables agréés du Québec, présidente du comité

**François Brady**, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

**Dominique Demers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Dominique Des Rosiers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Réjean Gingras**, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

**Léo Israël**, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

**Claude Lalonde**, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

**Joëlle Larivière**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Georges O'Shaughnessy**, Ordre des agronomes du Québec

**Chantal Pinard**, Ordre des chiropraticiens du Québec

**Michèle St-Onge**, Barreau du Québec

**Guy Vauban**, Ordre des administrateurs agréés du Québec

**Sonia Voyer**, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

### Groupe de travail –

#### Code des professions et

#### non-contraignabilité du syndic

**Dominique Demers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Claude Lalonde**, Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

**Joëlle Larivière**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Michèle St-Onge**, Barreau du Québec

### Forum des secrétaires de comité de discipline

Responsabilité : **Jean-François Thuot**, Adm.A., directeur général

#### Membres

Titulaires de la fonction de secrétaire de comité de discipline au sein des ordres professionnels

#### Comité directeur

**Sylvie Bédard**, Chambre des notaires du Québec

**Dominique Des Rosiers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Roxanne Gervais**, Collège des médecins du Québec

**Anne-Sophie Jolin**, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

**Andrée Lacoursière**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Ann Mc Crow**, Ordre des ingénieurs du Québec

**Claudette Roberge**, Ordre des comptables agréés du Québec

### Forum de l'inspection professionnelle

Responsabilité : **Jean-François Thuot**, Adm.A., directeur général

#### Membres

Responsables de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels

### Comité directeur

**Johanne Vincent**, Ordre des acupuncteurs du Québec, présidente du comité

**Agathe Bergeron**, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

**Dominique Demers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Dominique Des Rosiers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Danielle Fagnan**, Ordre des pharmaciens du Québec

**Martine Gosselin**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Geneviève Lefebvre**, Barreau du Québec

**Georges-Étienne Ménard**, Ordre des ingénieurs du Québec

**Martine Picard**, Ordre des comptables agréés du Québec

### Forum de la formation

Responsabilité : **Jean-François Thuot**, Adm.A., directeur général

#### Membres

Responsables de la formation au sein des ordres professionnels

### Forum des communications

Responsabilité : **Jean-François Thuot**, Adm.A., directeur général

#### Membres

Responsables des communications au sein des ordres professionnels

#### Comité directeur

**Karyne Bédard**, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

**Daniel Boismenu**, Ordre des ingénieurs du Québec

**Dominique Demers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Dominique Des Rosiers**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Marie-Claude Dufour**, Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec

**Catherine Dominique Nantel**, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

**Julie Villeneuve**, Ordre des pharmaciens du Québec

**Nacer Eddine Ziani**, Ordre des chimistes du Québec

## 2<sup>e</sup> Colloque des dirigeants des ordres professionnels (édition 2007)

### Comité organisateur

**Christian Gauvin**, Collège des médecins du Québec

**André Jacques**, Collège des médecins du Québec

**Martine Paquette**, collège des médecins

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

### Comité thématique

**Dominique Derome**, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

**Christian Gauvin**, Collège des médecins du Québec

**Marco Laverdière**, Ordre des optométristes du Québec

**Isabelle F. LeBlanc**, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Michel Vermette**, Chambre des notaires du Québec

**Céline Viau**, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

## Groupe de travail sur les relations au sein des ordres relatives à la fonction de syndic

### Membres

**Martial Boivin**, Ordre des chimistes du Québec

**François Gauthier**, Collège des médecins du Québec

**Réjean Gingras**, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

**Claude Laurent**, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

**Isabelle F. LeBlanc**, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

**Ginette Lussier-Price**, Ordre des comptables agréés du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

## Comité ad hoc sur les assurances

### Membres

**Christiane Brizard**, Ordre des comptables agréés du Québec

**Denise Brosseau**, Ordre des administrateurs agréés du Québec

**Annie Chapados**, Ordre professionnel des diététistes du Québec

**Mario C. Dusseault**, Ordre des ingénieurs du Québec

**Marco Laverdière**, Ordre des optométristes du Québec

**Pauline Paiement**, Chambre des notaires du Québec

**Marc Sauvé**, Barreau du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Renée Verville**, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

**Céline Viau**, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

## Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Projet de loi n° 86)

### Membres

**Linda Bétanger**, Collège des médecins du Québec

**Christiane Brizard**, Ordre des comptables agréés du Québec

**Annie Chapados**, Ordre professionnel des diététistes du Québec

**Mario C. Dusseault**, Ordre des ingénieurs du Québec

**Marco Laverdière**, Ordre des optométristes du Québec

**Guylaine Morissette**, Chambre des notaires du Québec

**Josée Prud'Homme**, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

**Michèle St-Onge**, Barreau du Québec

**Marc Sauvé**, Barreau du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Céline Viau**, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

## Table sur le courtage immobilier

### Membres

**Danielle Blanchard**, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec

**Christiane Brizard**, Ordre des comptables agréés du Québec

**Denise Brosseau**, Ordre des administrateurs agréés du Québec

**Ghislaine Brosseau**, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

**Ronald Dubé**, Chambre des huissiers de justice du Québec

**Ariane Imreh**, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

**Isabelle F. LeBlanc**, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

**Claudine Lussier**, Ordre des agronomes du Québec

**Nicole Poulin**, Chambre des notaires du Québec

**Marc Sauvé**, Barreau du Québec

**Richard Silver**, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec

**Céline Viau**, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

## Table de la planification financière

### Membres

**Danielle Blanchard**, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec

**Christiane Brizard**, Ordre des comptables agréés du Québec

**Denise Brosseau**, Ordre des administrateurs agréés du Québec

**Jean-Luc Geha**, Ordre des administrateurs agréés du Québec

**Jacques Houle**, Barreau du Québec

**Isabelle F. LeBlanc**, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

**Pauline Paiement**, Chambre des notaires du Québec

**Jean-François Thuot**, Conseil interprofessionnel du Québec



SOPHIE DARRON

De gauche à droite : Alain Bernier, M.-Debbie Provencher, Daniel McMahon, Louis Beaulieu, André Bourassa, Johanne Côté, Claude Leblond.

## COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif du CIQ est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs. Le directeur général participe aux réunions sans droit de vote.

### Les membres élus du comité administratif pour l'exercice 2007-2008 :

**Louis Beaulieu**, orthophoniste, président (jusqu'au 18 février 2008)

**Johanne Côté**, hygiéniste dentaire, présidente par intérim (du 18 février au 28 mars 2008) et vice-présidente

**Richard Gagnon**, administrateur agréé, président (à compter du 28 mars 2008)

**Claude Leblond**, travailleur social, secrétaire

**Alain Bernier**, technologue professionnel, trésorier

**André Bourassa**, architecte, administrateur

**Daniel McMahon**, comptable agréé, administrateur

**M.-Debbie Provencher**, technologiste médicale, administratrice



SOPHIE DARRON

De gauche à droite : Colette Cléroux, Dominique Demers, Jean-François Thuot, Dominique Des Rosiers et Diane Estivo.

## PERSONNEL DU CIQ

**André Gariépy**, avocat

Directeur général (jusqu'au 25 mai 2007)

**Jean-François Thuot**, Adm.A., Ph.D.

Directeur général (depuis le 22 juin 2007)

**Dominique Demers**, avocate, LL.M.

Coordonnatrice aux affaires professionnelles (depuis le 15 octobre 2007)

**Dominique Des Rosiers**

Chargé d'affaires professionnelles

**Colette Cléroux**

Adjointe administrative

**Diane Estivo**

Secrétaire/agente de bureau

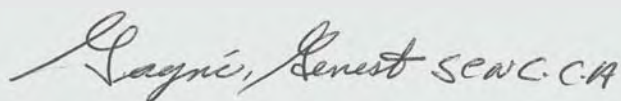
## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du  
**Conseil interprofessionnel du Québec**

Nous avons vérifié le bilan du **Conseil interprofessionnel du Québec** au 31 mars 2008, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Montréal, Québec  
Le 5 mai 2008

GAGNÉ, GENEST, S.E.N.C., CA  
Comptables Agréés.

**BILAN**

AU 31 MARS 2008

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	72 862	81 710
Placements temporaires (note 3)	177 737	156 280
Débiteurs	14 916	68 622
Frais payés d'avance	9 305	22 213
	<hr/> 274 820	<hr/> 328 825
<b>Immobilisations</b> (note 4)	57 360	68 353
	<hr/> 332 180	<hr/> 397 178
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs	37 866	166 875
	<hr/>	<hr/>
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>Investis en immobilisations</b>	57 360	68 353
<b>Non affectés</b>	236 954	161 950
	<hr/> 294 314	<hr/> 230 303
	<hr/> 332 180	<hr/> 397 178

  
 \_\_\_\_\_, président  
 Richard Gagnon, F. Adm.A.

  
 \_\_\_\_\_, trésorier  
 Alain Bernier, T.P.

**RÉSULTATS**

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions des ordres (note 7)	680 100	670 602
Ventes de documents, net (note 8)	140	100
Inscriptions, formation et activités, net (note 9)	26 904	17 699
Intérêts	15 331	14 677
Autres revenus	250	125
	<hr/> 722 725	<hr/> 703 203
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	327 734	356 044
Formation	2 951	3 799
Loyer et électricité	65 581	65 466
Taxes	4 458	4 917
Réunions	25 312	23 481
Bulletins d'information et autres	18 673	22 728
Allocation – comité administratif	18 600	19 000
Allocation – président	15 625	15 000
Frais de déplacement	7 975	9 841
Papeterie, imprimerie et timbres	11 423	9 778
Location et entretien d'équipements	11 823	7 631
Site électronique	10 731	11 512
Communications	20 321	20 186
Télécommunications	9 130	7 905
Frais de représentation	10 688	8 883
Fournitures et frais de bureau	7 593	7 923
Honoraires professionnels	15 199	3 996
Assurances	2 275	2 444
Activités particulières et plan stratégique (note 10)	60 543	59 769
Amortissement des immobilisations	12 097	13 072
Perte (gain) sur cession d'immobilisations	(18)	128
	<hr/> 658 714	<hr/> 673 503
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<hr/> 64 011	<hr/> 29 700

## ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2008

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2008 \$	2007 \$
Actifs nets au début de l'exercice	68 353	161 950	230 303	200 603
Acquisition d'immobilisations	2 576	(2 576)	-	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 569)	77 580	64 011	29 700
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>	<b>57 360</b>	<b>236 954</b>	<b>294 314</b>	<b>230 303</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2008

### 1. Statut et nature des activités

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres ; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun ; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés ; agit comme référence auprès des publics concernés.

### 2. Principales conventions comptables

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges aux cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

PLACEMENTS TEMPORAIRES. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

Mobilier	10 % linéaire
Matériel informatique	20 % solde dégressif

### 3. Placements temporaires

	2008	2007
	\$	\$
Titres à revenu fixe	177 737	156 280

Les titres à revenu fixe portent intérêts à des taux variant de 3,20 % à 3,90 % et viennent à échéance entre le 16 avril 2008 et le 18 juillet 2008.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008 (suite)

## 4. Immobilisations

COÛT	Solde au début \$	Acquisitions \$	Cessions \$	Solde à la fin \$
Mobilier	91 382	—	—	91 382
Matériel informatique	53 155	2 576	2 700	53 031
	144 537	2 576	2 700	144 413

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au début \$	Amortissement \$	Cessions \$	Solde à la fin \$
Mobilier	45 905	7 301	-	53 206
Matériel informatique	30 279	4 796	1 228	33 847
	76 184	12 097	1 228	87 053
VALEUR NETTE	68 353			57 360

## 5. Engagements

Le Conseil interprofessionnel du Québec loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en mars 2011. Les paiements minimaux exigibles, excluant les frais d'exploitation, les taxes de ventes et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux \$	Équipement \$	Total \$
2009	66 984	7 490	74 474
2010	66 984	7 490	74 474
2011	66 984	7 490	74 474
2012	66 984	—	66 984
2013	61 402	—	61 402
	329 338	22 470	351 808

## 6. État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008 (suite)

<b>7. Contributions des ordres</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 45 ordres professionnels		
Acupuncteurs	4 773	4 587
Administrateurs agréés	10 140	10 759
Agronomes	13 803	13 674
Architectes	12 480	12 431
Arpenteurs-géomètres	6 187	6 110
Audioprothésistes	2 835	2 777
Avocats	34 069	33 784
Chimistes	11 844	11 726
Chiropraticiens	6 854	6 708
Comptables agréés	31 143	30 912
Comptables généraux licenciés	22 591	22 442
Comptables en management accrédités	21 252	20 860
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducatrices et psychoéducatrices	18 613	18 624
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	21 106	20 761
Dentistes	16 051	15 806
Denturologistes	5 941	6 018
Diététistes	11 054	10 715
Ergothérapeutes	14 726	14 351
Évaluateurs agréés	6 427	6 359
Géologues	4 413	4 177
Huissiers de justice	3 749	3 758
Hygiénistes dentaires	16 314	15 875
Infirmières et infirmiers	47 832	47 417
Infirmières et infirmiers auxiliaires	33 208	32 310
Ingénieurs	43 242	42 508
Ingénieurs forestiers	10 365	10 345
Inhalothérapeutes	13 673	13 403
Médecins	32 687	32 320
Médecins vétérinaires	9 835	9 588
Notaires	14 000	13 753
Opticiens d'ordonnances	7 099	6 860
Optométristes	7 356	7 268
Orthophonistes et audiologistes	9 017	8 625
Pharmaciens	21 456	21 192
Physiothérapie	20 409	20 077
Podiatres	2 050	2 058
Psychologues	22 575	22 324
Sages-femmes	2 151	2 100
Techniciennes et techniciens dentaires	3 670	3 711
Technologistes médicaux	15 967	15 521
Technologues professionnels	15 284	15 300
Technologues en radiologie	16 161	15 836
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	9 083	8 864
Travailleurs sociaux	21 135	20 634
Urbanistes	5 480	5 374
	680 100	670 602

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008 (suite)

<b>8. Ventes de documents, net</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Produits :		
Brochures sur le système professionnel	140	100
Excédent des produits sur les charges	<u>140</u>	<u>100</u>
<b>9. Inscriptions, formation et activités, net</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Produits :		
Formation - forum inspection professionnelle	12 887	13 289
Activité - forum directions générales	—	2 750
Formation - administrateurs	10 371	6 536
Formation - secrétaire comité de discipline	869	1 174
Formation - relations interculturelles	7 086	—
Formation - forum syndics	22 082	41 001
Colloque des dirigeants des ordres	93 230	—
	<u>146 525</u>	<u>64 750</u>
Charges :		
Formation - forum inspection professionnelle	10 402	9 291
Activité - forum directions générales	—	2 750
Formation - administrateurs	5 313	5 096
Formation - secrétaire comité de discipline	434	857
Formation - relations interculturelles	4 361	—
Formation - forum syndics	17 577	29 057
Colloque des dirigeants des ordres	81 534	—
	<u>119 621</u>	<u>47 051</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>26 904</u>	<u>17 699</u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008 (suite)

<b>10. Activités particulières et plan stratégique</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	16 302	1 019
Mise à jour du système professionnel	2 578	10 369
Immigration	4 535	4 942
Mobilité professionnelle	19 548	—
Autres	10 967	328
	<hr/>	<hr/>
	53 930	16 658
Communications		
Présence médias	815	483
Autres		
Observatoire	5 798	6 307
Support des ordres - projet de loi 86 (net)	—	31 681
Autres	—	4 640
	<hr/>	<hr/>
	5 798	42 628
	<hr/>	<hr/>
	60 543	59 769
	<hr/>	<hr/>
<b>11. Prix et Mérite du CIQ</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Produits :		
Commandite <i>La Personnelle,</i> <i>assurances générales</i>	25 621	32 197
Charges :		
Certificats - encadrements - impression	324	690
Réception annuelle	12 729	11 926
Publicité	3 540	5 306
Remises Mérite du CIQ	2 979	2 439
Fabrication médaille 2 <sup>e</sup> édition	6 049	11 836
	<hr/>	<hr/>
	25 621	32 197
	<hr/>	<hr/>
Excédent des charges sur les produits	—	—
	<hr/>	<hr/>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2008 (suite)

**12. Instruments financiers**

## JUSTE VALEUR

Les justes valeurs des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

## RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.

[www.professions-quebec.org](http://www.professions-quebec.org)



**Conseil interprofessionnel du Québec**

550, rue Sherbrooke Ouest,  
tour Ouest, bureau 890  
Montréal (Québec) H3A 1B9  
Téléphone **514 288-3574**  
Télécopieur **514 288-3580**  
Courriel [courrier@professions-quebec.org](mailto:courrier@professions-quebec.org)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008

ISBN 978-2-920350-22-9

